



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 2 novembre 2020 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval et Lise Rousseau.

ABSENTE : Madame la conseillère Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière a également pris part à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 34 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-179 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020

2020-11-180 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Adoption du budget 2021 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé le budget 2021 adopté par son conseil d'administration, pour fin d'approbation par ses municipalités membres;

2020-11-181 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à la majorité, le conseiller M. Michael Sudlow ayant manifesté sa dissidence

QUE la Municipalité d'Ogden accepte le budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre dernier.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 16 octobre dernier.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 5 octobre dernier.

8.2 Travaux en 2020 pour la programmation de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2020 dans le cadre de la subvention TECQ 2019-2023, et que le conseil a pris connaissance de cette programmation;

2020-11-182 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2020 dans le cadre de la subvention TECQ 2020-2021, comme suit :

Pour 2020 : - le rechargement des chemins au montant de 99,603.97\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Tomifobia, Marlington, Bell et Cedarville);
- les travaux de pavage sur le chemin de Stanstead au montant de 65,137.82\$.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette programmation des travaux qui ont eu lieu en 2020.

QUE la Municipalité d'Ogden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8.3 TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2020-11-183 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

8.4 Achat de pneus neufs pour le tracteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la majorité du comité de voirie recommande de faire l'achat de pneus neufs pour le tracteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'achat de ces pneus est de 7,814.38\$, taxes en sus;

2020-11-184 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise la dépense de 7,814.38\$, taxes en sus, pour l'achat de pneus neufs pour le tracteur municipal.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 22,758.41\$ et les salaires s'élèvent à 24,480.15\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 47,238.56\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2020-11-185 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est 59,178.66\$;

2020-11-186 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 2 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états comparatifs

La Directrice générale dépose les états comparatifs pour la municipalité.

10. ADMINISTRATION

10.1 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. Richard Violette, M. Michael Sudlow, M. Jean R. Roy, Mme Claudette Dupras, Mme Marie-Andrée Courval et Mme Lise Rousseau.

10.2 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2021 aura lieu le lundi 7 décembre 2020 à 9 heures.

La séance publique d'adoption du budget 2021 aura lieu le lundi 14 décembre 2020 à 18 heures.

10.3 Gestion des archives de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert que les documents dans la voûte municipale soient bien archivés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2021 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 1,127.94\$ taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours;

2020-11-187 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 1,127.94\$ taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.4 Plan triennal du Centre de services scolaires des Sommets

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Sommets a entamé son processus de consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles, incluant les dossiers suivants :

- Dossier A: «Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent à Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Adrien»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents transmis par la commission scolaire;

2020-11-188

Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden est d'accord avec le contenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

QUE la Municipalité d'Ogden appuie le dossier A « Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent à Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Adrien ».

ADOPTÉE

10.5 Achat de formulaires de comptes de taxes 2021

2020-11-189

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à commander chez Infotech les formulaires pour comptes de taxes 2021 et les enveloppes, au montant total de 540.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.6 Paiement de semaines de vacances de la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Vickie Comeau, n'a pas utilisé toutes ses semaines de vacances en 2020 dont elle est autorisée dû au Covid-19, et qu'il lui reste deux (2) semaines à prendre;

2020-11-190

Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de deux (2) semaines de vacances non-prises en 2020 par Mme Vickie Comeau.

ADOPTÉE

10.7 Webinaire FQM pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre un webinaire pour la directrice générale portant sur l'utilisation et la comptabilisation de l'aide financière Covid-19 et la relance économique, et ce webinaire se tiendra le 5 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce webinaire est de 50.00\$ taxes en sus;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2020-11-191 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ce webinaire se tenant le 5 novembre 2020 au coût de 50.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.8 Ordinateurs neufs pour la direction générale et la voirie

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la direction générale (qui est aussi le serveur de l'hôtel de ville) et l'ordinateur de la voirie (qui est aussi utilisé par les étudiants d'été) sont très vieux et ont besoin d'être remplacés par des ordinateurs neufs;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été préparée par Informatique ASR et que le coût total pour ces ordinateurs neufs, incluant deux (2) portables et une tour pour le serveur, est de 2,946.40\$, taxes en sus;

2020-11-192 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'ordinateurs neufs pour la direction générale et la voirie au montant de 2,946.40\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2020.04 modifiant le Règlement no. 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance du conseil tenue le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2020.04 aura pour objet d'abolir le règlement no. 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8 afin de modifier les dispositions relatives aux documents requis pour les certificats pour les installations septiques, de modifier les dispositions sur les certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres et de modifier l'article sur les travaux non soumis à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2020-11-193 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2020.04 intitulé «Règlement n° 2020.04 modifiant le Règlement n° 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8» est adopté.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.2 Dépôt – Projet de Règlement uniformisé no. 2020.07 sur la prévention des incendies (RU)

Monsieur le conseiller Michael Sudlow a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement uniformisé sur la prévention des incendies (RU) sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'uniformiser la prévention des incendies pour toutes les municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Claudette Dupras et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Dépôt – Projet de Règlement no. 2020.08 modifiant le Règlement no. 2019.03 sur les matières résiduelles - REMIS

13.4 Adoption – Règlement no. 2020.05 relatif au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no. 2020.05 aura pour objet de remplacer le règlement no. 2019.06 relatif au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2020-11-194 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2020.05 intitulé «Règlement n° 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme» est adopté.

ADOPTÉE

13.5 Adoption – Règlement no. 2020.06 relatif au Comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no. 2020.06 aura pour objet de remplacer le règlement no. 2019.05 relatif au comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2020-11-195 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2020.06 intitulé «Règlement n° 2020.06 relatif au comité consultatif en environnement» est adopté.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est du 19 octobre dernier où il a été expliqué que les coûts pour les municipalités augmenteront en 2021 dû à la construction de casernes de pompiers. Le maire a aussi parlé de la possibilité de créer un comité d'utilisateurs du site central de déchets et de mettre à jour le site web municipal.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires de la MRC le 21 octobre dernier.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

2020-11-196 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 42 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.